

secteur privé des pays développés et leurs homologues des pays les moins avancés. Une session de planification, possiblement organisée par le Conseil international des agences bénévoles ou quelque autre organisme compétent, recevrait pour mandat de recenser les secteurs qui se prêteraient à une action non gouvernementale dans les pays les moins avancés. Outre qu'elle offrirait un moyen pratique d'encourager un accès plus grand aux ressources des ONG, cette initiative favoriserait par ailleurs un processus de collaboration continue entre gouvernements et organisations non gouvernementales dans les pays développés et en développement. De cette façon, elle pourrait contribuer de façon significative aux mesures de suivi que nous examinerons au cours de la présente conférence. Si le milieu non gouvernemental se montrait intéressé par l'idée, le gouvernement canadien serait prêt à contribuer jusqu'à \$100 000 pour aider à organiser la réunion et à régler les frais de voyage d'un représentant d'organisations non gouvernementales des pays les moins développés.

Les pays les moins avancés sont souvent frappés par les catastrophes naturelles; dans certaines régions, ce problème s'est trouvé compliqué par la présence de réfugiés et de victimes des guerres et des conflits sectaires. La communauté internationale devra manifestement redoubler d'efforts pour faire face à ces situations. Conscient de cet impératif, le Canada a doublé les allocations publiques globales qu'il destine aux secours humanitaires et à l'aide aux réfugiés. En outre, plus tôt cette année, mon collègue, l'honorable Mark MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé à l'occasion de la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique une contribution spéciale de 23 millions de dollars au cours de la présente année pour aider à soulager le sort des réfugiés dans les pays les moins avancés d'Afrique.

Au cours des années 70, les pays les moins développés ont également dû faire face à une détérioration des termes de l'échange de leurs exportations et ils ont éprouvé des difficultés à produire et à commercialiser des biens en demande à l'étranger, y compris sur les marchés des pays développés. Le Canada est disposé à examiner de concert avec d'autres nations les possibilités de faciliter l'écoulement des exportations des pays en développement.

Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir annoncer que le gouvernement canadien a l'intention, sous réserve de l'approbation du Parlement, d'introduire des changements à son système de préférences tarifaires de manière à accorder un traitement spécial et plus favorable aux importations des pays les moins avancés. Pourront